

en Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de communes du Clermontais



Affectation des subventions
aux associations

N° 16
Mai 2016



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU

CLERMONTAIS

Aspiran • Brignac • Cabrières • Canet • Ceyras • Clermont l'Hérault • Fontès • Lacoste • Liausson • Lieuran Cabrières • Mérifons
Mourèze • Nébian • Octon • Paulhan • Péret • Saint Félix de Lodez • Salasc • Usclas d'Hérault • Valmascle • Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais qui s'est tenu mercredi 18 mai 2016 à la salle des fêtes de Canet.

finances

■ Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de prendre en considération les fluctuations de trésorerie que peut rencontrer la Communauté de communes du Clermontais en cours d'année, le Conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité**, le Président à souscrire auprès d'un organisme de crédit, une ligne de trésorerie, d'un montant d'un million d'euros maximum.

Cette ligne de trésorerie permet de faire face à des besoins ponctuels et de ne payer d'intérêts uniquement lorsque cette ligne de trésorerie est utilisée.

■ Affectation des subventions de fonctionnement 2016

Dans le cadre des crédits ouverts au Budget Primitif 2016, après examen des demandes de subventionnement et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant dans les domaines de compétences de la Communauté de

communes du Clermontais, le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** l'affectation des subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	PROPOSITION
DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE		
Club VTT Roc Evasion, Clermont l'Hérault	Salagou Mania - 25 septembre 2016, Clermont l'Hérault	2 000 €
Base de plein air, Clermont l'Hérault	5 ^{ème} Fête de la nature - 22 mai 2016, Clermont l'Hérault	1 000 €
Montpellier Agglo Triathlon, Montpellier	3 ^{ème} Triathlon du Salagou, 11 et 12 juin 2016, Clermont l'Hérault	2 000 €
Les cavaliers des 3 fontaines, Le Pouget	Les Internationaux du Coeur d'Hérault, Du 16 au 20 novembre 2016, le Pouget	2 000 €
Les Amis des Orgues, Clermont l'Hérault	Valorisation et diffusion des musiques classiques du monde en Clermontais	1 000 €
PARC, Pôle artistique réseau culturel, Octon	5 ^{ème} édition du Festival des arts multiples, Du 23 au 26 juin 2016, Octon	1 000 €
Foyer rural de Canet	13 ^{ème} Salon des arts plastiques	500 €
Les Bacchanales de Mourèze	Festival de Mourèze, Du 27 au 31 juillet 2016, Mourèze	1 500 €
Oeil pour oeil, Villeneuvevette	5 ^{ème} édition du Festival de Villeneuvevette, 13, 14 et 15 août 2016, Villeneuvevette	1 500 €
Association culturelle du Domaine de la Tour, Nébian	9 ^{ème} Festival interculturel, le 28 août 2016, Nébian	1 000 €
Sous-total		13 500 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
L'Estabel en fête, Cabrières	Animation estivale et Fête du vin primeur 17 juillet / 17 et 20 novembre 2016, Cabrières	3 000 €
Les vigneron Paulhanais, Paulhan	Nuit du vin - août 2016, Paulhan	3 000 €
Comité des fêtes, Canet	Nuit du vin, jeudi 4 août 2016, Canet	3 000 €
La Confrérie Saint Hippolyte, Fontès	Fête du vin rosé - 5 août 2016, Fontès	3 000 €
Association pour la promotion des terroirs viticoles du Clermontais, Clermont l'Hérault	Soirée des vins du Clermontais, vendredi 12 août, Clermont l'Hérault	3 000 €
Sous-total		15 000 €
DIVERS		
Handisport	Tombola solidaire	500 €
Amicale du personnel communautaire, Clermont l'Hérault	Animations - sorties	12 500 €
Sous-total		13 000 €
TOTAL		41 500 €

■ Affectation des subventions de fonctionnement 2016

Conformément, au règlement d'attribution des aides à l'action de valorisation des propriétés et espaces publics communaux adopté le 17 juin 2015, le conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** d'attribuer la subvention suivante :

Commune	Désignation de la demande	Montant des travaux prévisionnels	Projet incluant accessibilité	Montant de la subvention
Paulhan	Projet de construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux	2 000 €	Oui	45 000 €

■ Demande de subventions pour le financement des postes du Service Eau et Environnement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'année 2016

En février 2015, la Communauté de communes du Clermontais a créé au sein du Pôle Aménagement du Territoire, le service Eau et Environnement dans l'objectif d'améliorer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, au travers 3 domaines d'intervention :

- le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif
- l'entretien et la restauration des cours d'eau
- l'animation des captages prioritaires de Paulhan et Ceyras et la lutte contre les pollutions diffuses.

En 2016, ce service a également la mission de préparer la collectivité à l'élargissement à la prise de compétences rendues obligatoires par le législateur (GEMAPI, Eau potable et assainissement collectif,...).

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de solliciter pour l'année 2016 l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin d'obtenir la subvention maximale pour le financement des postes de responsable du service et d'animatrice « captages prioritaires et réduction des pollutions diffuses ».

personnel

■ Modification du tableau des effectifs

Conformément aux divers mouvements de personnels, à l'actualisation des emplois pourvus et des changements de temps de travail après avis du Comité technique, le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations et suppressions de postes suivantes :

Personnel titulaire

Création de poste :

- Création de 1 poste attaché territorial TC
- Création de 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe TC
- Création de 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe TNC 28/35
- Création de 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe TNC 25/35
- Création de 1 poste d'agent de Maîtrise TC
- Création de 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe TNC 21/35

- Création de 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 2ème classe TNC 20/35
 - Création de 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe TNC 20/35
 - Création de 2 postes d'adjoints d'animations de 2ème classe TNC 30/35
 - Création de 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe TNC 32/35
 - Création de 1 poste d'éducateur des Activités physiques et sportives TNC 30/35
- Suppression de 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe TNC 24/35

Suppression de poste :

- Suppression de 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe TNC 28/35
- Suppression de 4 postes d'adjoints techniques de 2ème classe TC

■ Régime indemnitaire 2016

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de fixer pour l'année 2016 le montant de l'enveloppe globale du régime indemnitaire à la somme de 553 492,12 € au

profit des agents titulaires, stagiaires et non titulaires dans la limite des taux moyens annuels réglementaires.

■ Protection sociale complémentaire des agents

Suite à la proposition formulée par le Comité technique du 3 mai 2016, le Conseil communautaire a fixé **à l'unanimité** à 12 euros le montant de la participation mensuelle

à verser aux agents titulaires et non titulaires permanents qui adhèrent à un contrat «santé» labellisé et ce à compter du 1er janvier 2016.

■ Convention de mise à disposition de personnel avec les communes de Paulhan et Nébian

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de renouveler les conventions de mise à disposition de Philippe DUEZ, actuellement animateur au centre de loisirs de Nébian avec les communes de Paulhan et Nébian.

Il interviendra en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école, selon les conditions suivantes :

• A compter du 1er septembre 2016 et jusqu'au 5 juillet 2017, il interviendra au sein du groupe scolaire « Arc en Ciel » de Paulhan sur la base de 15 heures hebdomadaires : lundi après-midi, mardi et jeudi toute la journée

• A compter du 1er septembre 2016 et jusqu'au 5 juillet 2017, il interviendra au sein de l'école « Yvette Marty » de Nébian sur la base de 9h20 hebdomadaires : lundi matin et le vendredi toute la journée.

Par ailleurs il interviendra sur la commune de Paulhan uniquement pour la période du 6 juillet au 1er août afin d'assurer des animations à destination des adolescents.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à la rémunération de cet agent dans le cadre de sa mise à disposition sera remboursé par les deux communes sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

■ Conventions de mise à disposition de personnel avec la commune d'Octon

Le Conseil communautaire adopté à **P'unanimité** un projet de convention de mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontois de trois agents qui assureront l'accueil du point d'information touristique situé à OCTON, pour la période du 1er juin au 30 septembre 2016 selon les volumes horaires suivants :

- Nadine Carrie : 45 heures
- Julie Gaudonet : 180 heures

- Cathy Cayssiols: 180 heures

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à ce volume horaire hebdomadaire, sera remboursé par la Communauté de communes du Clermontois à la commune d'Octon, sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

affaires générales

■ Modification du Code des marchés publics

Conformément à la nouvelle législation, qui modifie depuis le 1er janvier 2016, les seuils applicables de procédure formalisée des marchés publics, le Conseil communautaire a décidé à **P'unanimité** de relever de 2 000 € HT le

seuil de délégation accordé le 7 mai 2014 au Président en le passant de 207 000 € HT à 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services,

■ Contrats d'assurances

L'article 42 de la loi de finances 2016 prévoit désormais que le tarif de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) est fixé à 12,5 % à compter du 1er janvier 2016 pour les assurances de protection juridique définies aux articles L. 127-1 du code des assurances et L. 224-1 du code de la mutualité.

En conséquence, le Conseil communautaire a décidé à **P'unanimité** de passer un avenant à ses contrats d'assurances protection juridique et défense pénale afin de prendre en compte cette modification.

- Lot 3 : Protection juridique

Par application du nouveau taux de la TSCA, le montant annuel du marché attribué à SARRE & MOSELLE passe de 2 420,93 € TTC à 2 440,45 €.

- Lot 4 : Défense pénale des agents et administrateurs

Par application du nouveau taux de la TSCA, le montant annuel du marché attribué à SARRE & MOSELLE passe de 727,58 € TTC à 733,44 €.

■ Modification du règlement intérieur de l'action de valorisation des propriétés et espaces publics communaux

Afin de permettre aux communes de démarrer les travaux avant la notification définitive de la subvention communautaire, le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de modifier le règlement de la façon suivante :

« La réalisation de l'opération, objet de la demande de

subvention, pourra débiter à compter de la réception par la commune d'un accusé de réception émis par le service instructeur et précisant que le dossier est complet. Cet accusé de réception ne constitue pas un droit à attribution de subvention. »

jeunesse et sport

■ Accueil de loisirs Intercommunal sans hébergement

Le Conseil communautaire a adopté **à l'unanimité** un projet de convention de prestation de service avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Félix de Lodez afin de définir les modalités pratiques et les obligations

financières du CCAS pour pouvoir offrir aux enfants de la commune de Saint Félix fréquentant les ALISH, dix journées pendant les vacances d'été 2016.

■ Renouvellement de la mise à disposition du centre de loisirs à Villeneuve

Dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs intercommunal sans hébergement, la Communauté de communes souhaite continuer à disposer du centre de loisirs de Villeneuve, comme structure d'accueil commune à l'ensemble des pôles offrant notamment des animations de pleine nature sur place.

Aussi, le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de renouveler la convention en date du 18 septembre 2013

avec la commune de Clermont l'Hérault aux conditions suivantes :

- Prise en charge des frais de fonctionnement par la Communauté de communes du Clermontais,
- Mise à disposition gratuite du bâtiment et du terrain privatif attenant, à compter du 1er juin et jusqu'au 31 Août 2016.

■ Centre aquatique Intercommunal et piscine saisonnière à Paulhan

Le Conseil communautaire a adopté **à l'unanimité** une modification des tarifs et des horaires pour la période

estivale allant du 4 juillet au 31 août 2016.

Piscine saisonnière à Paulhan

Les tarifs d'entrée sont les suivants :

Enfant	2 €
Enfant 10 Entrées (valables juillet et août)	10 €
Adulte	3 €
Adulte 10 Entrées (valables juillet et août)	20 €
Centres de loisirs intercommunaux	1 €/enfant et gratuité pour les animateurs

Les tarifs des nouvelles activités sont les suivants :

AQUASPORTS 5 Séances (valable du 25 au 29 juillet)	25 €
AQUASPORTS la séance	6 €
AQUABIKE en location 40' Entrée incluse	9 €
Natation Adulte (valables juillet et août)	50 €

Les horaires sont les suivants :

- Activités : Quinzaines aquatiques, cours de natation et aquagym : du lundi au samedi de 10h à 13h.
- Ouverture au public du lundi au samedi de 14h à 19h.

Centre aquatique du Clermontais

Les tarifs des activités sont les suivants :

- Entrée piscine incluse

	1 Cours	5 Cours	5 activités maximum par usager
Aquasports	9,50 €	45 € *	

- Tarifs uniques exceptionnels

	Tarifs uniques exceptionnels
Manifestations sportives jeunes et ados	2 €
Rencontres sportives	
Soirées caritatives	
Journée spéciale découverte (promotion de l'équipement)	

- Les Quinzaines aquatiques qui seront organisées sur les deux sites auront une tarification commune s'élevant à la somme de 35 euros.

Tourisme

■ Modification des tarifs de la boutique de vente

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de modifier la grille tarifaire de la façon suivante :

Nouvel ouvrage en vente à l'Office de tourisme

Bernard Halleux	Classeur ces murs qui nous parlent	3 €	Dépôt vente sans commission
Albert Martinez et Pierre Roques - Pro Baeteris	Cabrières de la préhistoire au moyen âge	20 €	

Ouvrages qui n'étaient pas ou très peu vendus et qui sont retirés du dépôt vente

		Prix vente au public	Commission OT
Les Amis de Paulhan	Paulhan, l'album du siècle	15 €	0 € (0%)
LACOUR OLLE	Ceyras, des origines à l'aube du XX°	20 €	6 € (30%)
LACOUR OLLE	La Clairette de Fontès	18 €	5,4 € (30%)
LACOUR OLLE	Lieuran Cabrières	15 €	5,4 € (30%)
LACOUR OLLE	Histoire de Paulhan et les églises	20 €	6 € (30%)
LACOUR OLLE	Histoire de Clermont l'Hérault	15 €	4,5 € (30%)
LACOUR OLLE	Histoire de Mérifons	5 €	1,5 € (30%)
LACOUR OLLE	Mourèze ou les pierres qui parlent	11 €	3,30 € (30%)
Les presses littéraires	les seigneurs de Clermont Lodève tome 1	29 €	5,80 € (20%)
Les presses littéraires	les seigneurs de Clermont Lodève tome 2	25 €	5,00 € (20%)
Editions Domens	Villeneuve, paroles d'hier à aujourd'hui	16 €	5,60 € (35%)
Art et traditions rurales	Les clochers du Clermontais	40 €	10,00 € (25%)
Mairie de Mérifons	La chapelle de Mérifons en Lodévois	5 €	0 € (0%)
Ghyslaine Jurquet	Les chapelles mariales de nos paroisses	15 €	0 € (0%)
CCC/Club archéologique Montagnac	Saint-Bézard - La villa gallo-romaine	5 €	4,50 € (90%)
CCC	Clermont-l'Hérault: le grand Orgue	5 €	5 € (100%)

Ouvrages dont le stock est épuisé et le dépôt vente n'est pas renouvelé

		Prix vente au public	Commission OT
M Hubert Boyer	Canet d'Hérault	17 €	3 € (18%)
Editions Ibis Press	Paul Vigné d'Octon, un utopiste contre les crimes...	16 €	5,6 € (35%)
CCC Lodévois et Larzac	Celles Salagou, du ruisseau au lac	12 €	0 € (0%)
Editions Pro Baeteris	Les mines de Cabrières	32 €	0 € (0%)

■ Tarifs des encarts publicitaires pour 2017

Le Conseil communautaire a approuvé à **Punanimité** les tarifs des encarts publicitaires pour les partenaires de l'Office de tourisme en 2017.

Hébergement

Catégorie A - Hôtels (avec restaurants), Campings, Village de Vacances et Gîte de Groupe	95 €
Catégorie B - Hôtel (sans restaurant), Chambres d'hôte, Locations saisonnières	85 €

Activités de loisirs, commerces et services, patrimoine et culture, artisanat et métiers d'art

Catégorie A - Commerces et services de proximité	95 €
Catégorie B - Activités et sports de pleine nature, artisanat d'art	75 €
Catégorie C - Activités culturelles et patrimoniales, autres associations d'intérêt touristique	40 €

Vignobles et restaurants

Tarif unique - Restaurants (seul ou hôtel restaurant), pizzeria, snack, salon de thé, traiteur, bar à vins, domaines viticoles et caves coopératives, boutique vente produits du terroir,	95 €
--	------

Des remises seront appliquées de la façon suivante :

- Pour deux encarts une remise de 15% sera faite sur le prix total.
- Pour trois encarts une remise de 25%.
- Pour quatre encarts une remise de 35%.

Pour les nouveaux partenaires, le partenariat sera valable de date à date (un an à compter de la date de démarrage) :

- Partenaire saisonnier (activité de petite restauration ou d'activités de loisirs de moins de 4 mois ou maximum 4 mois par an) : 60€
- Partenariat avec un partenaire hors territoire étant déjà partenaire de l'office de tourisme de son territoire : 60€

divers

■ Contrat local de santé du Cœur d'Hérault 2016

Le Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault, signé en 2013 par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé (ARS-LR), puis prorogé par un avenant en 2015, vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. Il prévoit jusqu'en 2017 un plan d'actions selon les priorités suivantes :

- **La Permanence des soins et l'aide médicale urgente,**
- **La santé mentale des jeunes,**
- **Le panier de services en santé publique** (addictions, nutrition, accès aux droits et aux soins, santé en lien avec l'environnement, lutte contre le cancer...),
- **La santé en lien avec la culture,**

- **Le parcours des personnes âgées.**

Les trois premières années d'animation et de mise en œuvre d'actions sur le Cœur d'Hérault ont permis de mettre en exergue le partenariat qui unit fortement le Contrat Local de Santé et les trois Communautés de Communes (en particulier les services Enfance-Jeunesse) sur des thématiques diverses :

- **La santé mentale des jeunes :**

Lien entre le SYDEL et les Communautés de communes pour la création du pôle pédopsychiatrique (recueil des besoins, recherche de locaux pour les permanences des structures de prise en charge...etc.), participation des Communautés de communes aux activités du Réseau Santé Jeunes porté par la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault...etc.

• Les addictions :

Participation des Communautés de communes à la concertation réalisée autour du projet addictologie, piloté par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) (recueil des besoins, réunions plénières, groupes de travail thématiques...)...etc.

• La nutrition :

- Projet alimentaire : mise en place par le SYDEL d'actions sur l'alimentation en partenariat avec les Communautés de communes (formations proposées aux professionnels de la petite enfance, ateliers animés dans les crèches, « Opération Brocolis » organisée pour les écoles...etc), participation des Communautés de communes au comité de pilotage du projet...etc,

- Activité physique : participation des Communautés de communes aux actions menées par Epidaure (Grand Défi Vivez Bougez) et par le Comité Régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (formation « Moins d'écran, plus de temps pour bouger » et après-midi de promotion de l'activité physique des 0-6 ans)...etc,

- Soutien à l'allaitement : participation des Communautés de communes au groupe de travail, à la formation menée par le Réseau Naître et Grandir en Languedoc Roussillon et à l'élaboration et à la diffusion d'une plaquette des ressources...etc,

• L'accès aux droits et aux soins :

Participation des Communautés de communes au groupe de travail, aux réunions d'information sur l'accès aux droits organisées en partenariat avec l'Assurance Maladie et à la formation sur l'accueil des publics vulnérables animée par l'ANPAA, transmission d'informations par le SYDEL aux Communautés de communes dans l'objectif de favoriser l'installation de certains professionnels de santé (dentiste, psychologue, pédiatre...)...etc,

• La santé en lien avec l'environnement :

Participation des Communautés de communes à la concertation liée au projet « Trajectoires » porté notamment par l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)...etc,

• Autres thématiques du panier de services non prioritaires mais pouvant toutefois être développées en lien avec les Communautés de communes (Périnatalité/ Petite Enfance, Education à la santé, Contraception et vie affective et sexuelle, Tuberculose, Vaccination, VIH/IST/ Hépatites, Lutte contre le cancer...etc).

• La culture en lien avec la santé :

Signature du CTEAC (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle) par les Communautés de communes, le SYDEL, le Conseil Départemental de l'Hérault et sept services de l'Etat, et dans lequel sont notamment prévues des actions faisant le lien entre culture et santé.

• Le parcours des personnes âgées :

Implication des Communautés de communes dans le dispositif MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie) créée par l'ARS-LR en 2015 sur le territoire et portée par trois hôpitaux (Clermont-l'Hérault, Lodève et Pézenas) et une association de médecins généralistes.

• L'observatoire territorial de la santé en cours de création sur le Cœur d'Hérault, avec la possibilité pour les partenaires :

- De partager des données consacrées à la santé globale du territoire et provenant de sources variées,

- De se saisir des résultats de l'observatoire dans le cadre de leurs propres politiques.

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** d'autoriser le Président à signer une convention ayant pour objet de formaliser l'ensemble de ces articulations. Les quatre signataires (la Communauté de communes du Clermontois, la Communauté de communes du Lodévois-Larzac, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, et le Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault) s'engagent sur les éléments suivants :

• Le travail en partenariat sur les thématiques citées au sein de l'article n° 1, selon le programme d'actions prévu au sein du Contrat Local de Santé signé en 2013 et de son avenant signé en 2015,

• La représentation des Communautés de communes au sein des instances de gouvernance du Contrat Local de Santé (Commission santé du Pays Cœur d'Hérault, groupes de travail thématiques...etc),

• La participation des Communautés de communes au financement de l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault, dans le cadre d'un versement annuel de 25 200 euros (soit 8400 euros par Communauté de communes) au Pays Cœur d'Hérault en 2016.

■ PLIE du Cœur d'Hérault

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2006 approuvant l'intégration du dispositif PLIE Cœur d'Hérault au sein de la Maison de l'Emploi Pays Cœur d'Hérault,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2009 relative à la convention de création d'un fonds de trésorerie et de garantie au profit du PLIE, modifiée par délibération du 27 Juin 2012, approuvant le protocole d'accord du PLIE pour la période 2012-2015 et portant la participation initiale de la communauté de communes à 44 146 €,

Vu la convention relative à la participation financière annuelle de la Communauté de communes au PLIE du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2012-2015, portant celle-ci à 1,5 € par habitant,

Considérant que la convention conclue entre la communauté de communes du Clermontois et l'association Maison de l'Emploi pour le dispositif PLIE créant un fonds de trésorerie et de garantie remboursable est arrivée à son terme au 31 décembre 2015,

Considérant l'avance de trésorerie consentie par les trois EPCI membres de la Maison de l'Emploi, à la date du 1er janvier 2016, soit 29 430 euros chacun, pour un montant total de 88 290 euros,

Considérant le bilan du PLIE sur la période 2003-2015 avec 1900 personnes accompagnées, 713 contrats de travail en chantier d'insertion, 239 contrats de travail dans le cadre des clauses sociales, 345 personnes sorties de parcours pour un emploi pérenne ou une formation qualifiante ou diplômante,

Considérant le taux de chômage en Cœur d'Hérault et les niveaux de précarité constatés,

Considérant les difficultés de trésorerie présentées en assemblée générale de l'association Maison de l'Emploi,

Considérant l'engagement de l'Etat à verser une subvention de 80 000 € pour combler le déficit de l'association Maison de l'Emploi sous réserve de cofinancements publics,

Considérant l'engagement des trois communautés de communes membres à réduire ce déficit à hauteur de 40 000 euros, soit 13 333,33 euros chacune, bien que celles-ci

n'aient jamais participé au financement du dispositif Maison de l'emploi, financé jusqu'alors par l'Etat et le Département,

Considérant qu'il restera donc à la charge de l'association Maison de l'Emploi un reste à recouvrer du fonds de trésorerie, initialement accordé par la communauté de communes, d'un montant de 16 097 €,

Le conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** :

- d'abandonner une partie du reste à recouvrer sur cette convention de fonds de trésorerie, d'un montant de 13 333 €, accordée au PLIE Cœur d'Hérault, et de ne pas émettre de titre pour cette partie du reste à recouvrer,
- de considérer cette mesure comme exceptionnelle et en cofinancement des financements qui devront être sollicités auprès de l'Etat et du Conseil départemental, membres fondateurs de l'association Maison de l'emploi,

enDirect

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontois

Espace Marcel VIDAL - 20 av. Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HÉRAULT
04 67 88 95 50 - clermontais34@orange.fr
www.cc-clermontais.fr

Directeur de publication :
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois
Rédaction : Service Communication